

BREXIT

# Le Parlement européen joue la montre



Tout est bien qui... va bientôt finir en ce qui concerne l'accord post-Brexit ? Minute ! Le Parlement joue la montre : la ratification en plénière n'a toujours pas été mise à l'agenda de la prochaine (et dernière utile) session, prévue du 26 au 29 avril. © BELGAIMAGE.

Une commission parlementaire a finalement apporté jeudi un premier vote de soutien à l'accord post-Brexit. Mais le Parlement européen n'a toujours pas mis à l'agenda d'une séance plénière la ratification de ce traité. Dont l'application provisoire s'achève dans quinze jours...

PHILIPPE REGNIER

Remember Brexit ? On pourrait l'avoir oublié mais le vaste accord de coopération et de commerce conclu le soir de Noël en terme de dix mois de négociation homérique entre l'UE et le Royaume-Uni n'est toujours appliqué qu'à titre provisoire. Et seulement pour quinze jours encore, à moins d'une ratification en bonne et due forme d'ici là par le Parlement européen. Faute de quoi, on renouerait avec le scénario-cauchemar du « Brexit dur » : un voisinage sans foi ni loi (ou presque) avec le marché britannique, avec des droits de douane, le risque d'une profonde divergence des normes et l'absence de gouvernance pour gérer la relation post-divorce.

On n'en est pas là. Pour la première fois depuis l'accord de décembre validé par les Etats membres de l'UE et le Royaume-Uni, les commissions du commerce international et des affaires étrangères du Parlement européen, réunies jeudi, ont recommandé l'approbation du texte de l'accord, lourd de plus de mille pages. Par 108 voix pour, 1 contre et 4 abstentions.

Tout est bien qui... va bientôt finir ? Minute ! Le Parlement joue la montre : la ratification en plénière n'a toujours pas été mise à l'agenda de la prochaine (et dernière utile) session prévue du 26 au 29 avril. En cause ? Les eurodéputés des commissions parlementaires ont expliqué jeudi attendre des « garanties » de la part de la Commission européenne. Les élus ne veulent pas s'engager définitivement sur l'accord post-Brexit tant que la Commission n'a pu arracher de Londres des engagements

nets sur le respect total des dispositions du « protocole sur l'Irlande du Nord » - cette partie complexe du dispositif post-Brexit censé éviter le retour d'une frontière entre l'Irlande, Etat membre de l'UE, et l'Irlande du Nord, qui fait partie du Royaume-Uni.

## Fricions et émeutes

Or Londres a récemment fait une entorse à ce protocole en décidant unilatéralement de reporter à l'automne l'organisation de contrôles sur les produits agroalimentaires prévus à partir du 1<sup>er</sup> avril dans les ports nord-irlandais. La Commission a formellement engagé une procédure d'infraction contre Londres. Mais l'exécutif compte surtout sur un arrangement à l'amiable : des « travaux techniques » sont en cours depuis des semaines et le commissaire européen Sefcovic, gardien de l'accord post-Brexit, devait s'entretenir à ce sujet jeudi soir avec sa contrepartie britannique, le ministre David Frost, « pour chercher un accord », selon un porte-parole de la Commission. Notamment sur le calendrier.

« Nous suivons de près le résultat de la négociation avec M. Frost. Cela nous donne un nouvel espoir que le Royaume-Uni s'engage pour l'avenir », a relevé l'eurodéputé autrichien Schieder. « J'espère que les conditions pour un vote en plénière seront remplies », ajoute le Luxembourgeois Hansen. Ces frictions sur le protocole nord-irlandais, estime-t-on au Parlement, ont contribué aux récentes émeutes en Irlande du Nord (majoritairement opposée au Brexit), qui mettent en péril les accords de paix inter-irlandais de 1998.

Le Parlement veut aussi que la Commission bétonne son rôle dans le suivi de l'accord post-Brexit. Les élus veulent compter, dont la ratification n'a pas été attendue pour l'application de l'accord à titre provisoire depuis le 1<sup>er</sup> janvier. La fin de ce régime provisoire était prévue le 28 février, avant d'être reportée au 30 avril, de commun accord.

Du côté des Etats membres, certains jugent que le Parlement affaiblit la position de l'UE, qui risque de devoir supplier Londres d'accorder une nouvelle extension de la période provisoire. Mais le vrai-faux « suspense » créé par les élus devrait aussi inciter le tandem Sefcovic-Frost à accorder leurs violons. Ce qui conduirait au feu vert du Parlement en temps et en heure : avant l'échéance du 30 avril.

AMÉRIQUE LATINE-CARAÏBES

# La violence des gangs proches du pouvoir dévaste Haïti

L'enlèvement de religieux a remis en lumière la faillite économique, politique et morale du pouvoir haïtien. Pour casser ce cercle vicieux, la société civile propose une transition de rupture.

DÉCODAGE  
VÉRONIQUE KIESEL

L'enlèvement le 11 avril de sept religieux - cinq Haïtiens et deux Français - par un gang armé, les « 400 Mawozo », qui réclame 1 million de dollars de rançon, a remis Haïti sous les feux de l'actualité.

Ce kidnapping est « révélateur : un cap a été franchi », analyse Frédéric Thomas, docteur en sciences politiques et spécialiste de Haïti au Cetri. « Précédemment, peu de religieux étaient victimes de rapt, et encore moins des étrangers. » Il confirme que la violence se généralise et se radicalise. « Ce qui est étrange, c'est que ces gangs sont liés à des hommes de pouvoir qui n'aiment pas la pression médiatique que cause forcément l'enlèvement d'étrangers. »

« Depuis quelque temps, nous constatons la descente aux enfers de la société haïtienne. Les autorités publiques qui ne font rien pour résoudre cette crise ne sont pas à l'abri de tout soupçon. Nous dénonçons les complaisances et les complications d'où qu'elles viennent », a ainsi tonné l'archevêque de Port-au-Prince.

## Tontons Macoutes

Les nombreux gangs qui sévissent à Haïti ont en effet souvent des liens avec la police : le chef de gang Jimmy Cherizier est lui-même un ex-policier, or son nom est cité à propos de plusieurs massacres. Un mandat d'amener a été décerné contre lui en février 2019, jamais exécuté. « Début 2020, une distribution de nourriture a eu lieu dans le quartier de Delmas 6. La police nationale côtoyait Jimmy Cherizier, qui leur indiquait les familles bénéficiaires de l'aide. Il n'a pas été arrêté », précise Jameson Francisque, journaliste à Aybopost.

Cette collusion entre policiers et gangs, agents de l'Etat et criminels, rappelle évidemment la sinistre époque des Tontons Macoutes, ces tueurs au service de la dictature des Duvalier.

« Il y a de très forts soupçons de liens entre politiques et gangs, difficiles à prouver », reprend Frédéric Thomas. « En 2018 a éclaté le scandale Petrocaribe (qui a révélé que les plus hauts dirigeants du pays, dont le président Jovenel Moïse, son prédécesseur Michel Martelly, leurs proches et leurs ministres, ont détourné 1,5 milliard de dollars qui devaient financer des projets sociaux, NDLR). C'est la première fois qu'un scandale aussi massif était documenté par la justice, et cette affaire a dé-

clenché une colère populaire immense, d'innombrables manifestations à partir de septembre 2018. Or en novembre a eu lieu le massacre de La Saline (71 personnes torturées violées, massacrées, plus de 150 maisons brûlées, NDLR). Il y avait certes précédemment de l'insécurité, mais les violences n'ont cessé de se multiplier à partir de fin 2018. Cela laisse supposer une instrumentalisation politique de la violence pour contrer la mobilisation sociale. »

## Sixième Premier ministre en deux ans

Ce jeudi, le président Jovenel Moïse, dont le mandat s'est achevé en février dernier et qui gouverne par décret, sans Parlement depuis plus d'un an, a par ailleurs annoncé que, pour mieux répondre à la crise sécuritaire, il changeait de Premier ministre.

« C'est de la poudre aux yeux, une façon de montrer qu'il agit. On en est au 6<sup>e</sup> Premier ministre en 2 ans ! », décrypte le chercheur du Cetri. « En réalité, il s'accroche au pouvoir pour assurer son impunité. Alors que la société civile débat de la nécessité de réviser la Constitution, Moïse a lancé le processus, nommé une commission d'experts à lui qui ont rédigé seuls une nouvelle Constitution, sans élection d'une Assemblée constituante ! Le texte prévoit un renforcement du pouvoir exécutif et une immunité totale pour le chef de l'Etat. Pour faire adopter ce texte, il a convoqué un référendum en juin. Aucun seuil de participation n'est nécessaire pour le valider. Tout ce processus est illégal... »

La solution à ce désastre pourrait venir de la société civile haïtienne, qui pourrait travailler à une refondation des institutions

Quelle pourrait être la solution pour sortir de ce désastre ? « Les organisations sociales - syndicats, associations de femmes... - revendiquent une « transition de rupture » qui réunirait les acteurs de bonne volonté pour refonder les institutions et casser l'impunité. La communauté internationale s'en méfie, préférant faire confiance à une élite politique corrompue pour organiser dans les pires conditions de nouvelles élections, non représentatives. Il serait temps de mettre fin à cet aveuglement volontaire teinté de mépris néocolonialiste, sans quoi, Haïti va repartir dans un cycle de crises à répétition », plaide Frédéric Thomas.

Une lueur d'espoir ? Pour la première fois, le Bureau de l'ONU en Haïti a estimé mardi dans un tweet relatif au référendum qu'« à ce stade, le processus n'est pas suffisamment inclusif, participatif ou transparent. L'appropriation nationale du projet de constitution exige l'engagement d'un éventail plus large des acteurs politiques, sociaux et y compris les groupes de femmes et religieux dans tout le pays ».



Les Haïtiens sont vent debout contre les tendances dictatoriales du président Moïse. © REUTERS.